

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 FÉVRIER

LA DERNIÈRE INVASION

C'est encore de la récente invasion des produits étrangers que nous voulons parler. Elle a eu des proportions formidables.

Le nouveau tarif douanier, appliqué par la France depuis le 1^{er} février 1892, imposant des droits très élevés à l'entrée des objets d'importation étrangère concurrençant nos produits, on a assisté pendant les derniers jours du mois de janvier à un phénomène curieux. C'était à qui, des négociants et des grands industriels, emmagasinait avant la date fatale les stocks de marchandises les plus considérables. Tous ont fait assaut de vitesse pour profiter des derniers jours, des dernières heures qui devaient s'écouler avant la mise en vigueur du nouveau régime douanier. La lutte pour l'approvisionnement a pris des proportions gigantesques. Ça été une véritable course au clocher : à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, les halls et dépendances des gares ne suffisaient pas à loger les wagons de marchandises venant de Belgique. A Roubaix, il y avait, le 30 janvier, six cents wagons chargés qui attendaient dans l'annexe de la gare la visite de la douane.

Le même encombrement régnait en gare de Genève. La Suisse a introduit chez nous, pendant les derniers jours de janvier, des montagnes de fromages, un fleuve de vermouth.

L'Allemagne nous a approvisionnés, ou pourrait dire nous a saturés, de bière et d'alcool. C'est par quantités énormes que nos voisins d'outre-Vosges nous ont envoyé des broderies, des peaux tannées et des produits chimiques. En trois jours, il est arrivé d'Angleterre à Paris dix mille vélocipèdes et sept mille machines à coudre. La Hollande nous a fait parvenir de la bière, de la bière et encore de la bière. Une seule maison en a déclaré une fois cent deux mille litres. Par les voies de terre et de mer sont arrivés des milliers et des milliers de sacs de farine, de son, de petit blé et d'avoine de provenance étrangère.

Quant aux fûts de vin introduits chez nous avant l'échéance du 1^{er} février, cela atteint des chiffres fantastiques.

L'Espagne a écoulé chez nous toute sa récolte. Pour transporter leurs vins en France en temps voulu pour éviter les droits, les Espagnols ont employé tous les moyens de transport, les chemins de fer, les navires à vapeur et même les charrettes.

En trois jours, douze cents charrettes chargées de barriques de vin espagnol ont franchi la frontière.

Détail curieux : Nombre de vapeurs s'étaient approvisionnés en toute hâte de vins espagnols dans les ports de Terragone, Valence et Alicante, à destination de Rouen. Mais la route à parcourir est longue, trop longue, pour que les capitaines de ces navires pussent espérer arriver avant le 1^{er} février.

Qu'ont-ils fait, eux, malins ? Ils sont d'abord allés à Port-Vendres, où ils ont fait les déclara-

tions voulues, puis ils ont repris tranquillement leur route avec leurs chargements pour les ports de Nantes et de Rouen, pour arriver après le 1^{er} février, naturellement, mais avec des marchandises franches de droits.

Ah ! nous n'en manquerons pas de vin ! Rien qu'avec le vin que l'Espagne a introduit chez nous dans le dernier mois de janvier 1892, dit le *Soleil*, les trente-huit millions d'habitants de la France pourraient étancher leur soif pendant une année tout entière.

Quoi qu'il en soit, nous éprouvons les premiers effets du nouveau tarif douanier sous forme d'augmentation du prix des objets de consommation usuelle. Pour beaucoup de marchandises, les consommateurs devront payer tant pour les droits imposés par l'État, et tant pour le nouveau bénéfice que les intermédiaires prélèveront sur eux. Infortuné consommateur ! C'est toujours lui qui paye, mais ce n'est jamais à lui qu'on s'intéresse. Les fournisseurs ne trouvent dans les nouveaux tarifs douaniers qu'une excellente occasion de gagner davantage à ses dépens. Ils ne s'en cachent guère ; pour un peu, on pourrait leur mettre dans la bouche, en le modifiant légèrement, le mot de Saverny dans *Marion Delorme* :

Car il n'est, en ce monde où tout droit nous est dû,
Que le consommateur qui doit être tondu.

Nous trouvons très bon qu'on protège le travail national. Nous ne trouverions pas mauvais que de leur côté les consommateurs, auxquels personne ne pense, se protègent eux-mêmes, au moyen de l'association coopérative, contre l'exagération des prix des objets de consommation usuelle. Nous sommes enchantés que le mouton national se vende à un prix rémunérateur pour l'agriculture. Mais nous voudrions que la côtelette de mouton ne devint pas une denrée de luxe interdite à l'ouvrier ou à l'employé de commerce ou d'administration.

Il ne faut d'ailleurs pas se faire d'illusions. Les droits de douane ont été faits pour protéger l'agriculture et l'industrie nationales. Mais sous ce rapport leur effet ne peut pas se faire sentir immédiatement. Comme les étrangers ont eu le temps avant le 1^{er} février de nous inonder de leurs produits, voici pour l'instant ce qui va se passer :

1^o Les intermédiaires, c'est-à-dire les grands négociants, les spéculateurs, qui ont eu à leur disposition des capitaux et du crédit vont gagner beaucoup d'argent, en écoulant sur le marché français, au prix du nouveau tarif, ce qu'ils ont acheté à l'étranger au prix de l'ancien tarif ;

2^o Les consommateurs verront s'élever le prix de la vie ;

3^o Jusqu'à ce que l'énorme stock d'approvisionnement fait à l'étranger soit consommé, l'industrie nationale trouvera plus difficilement que par le passé le placement de ses produits.

C'est une situation temporaire, nous le savons : le niveau se rétablira. Mais enfin il nous paraît incontestable que l'effet immédiat de notre nouveau régime économique a été de favoriser l'afflux sur notre marché des produits de l'étranger, ce qui provoquera le resserrement momentané des débouchés ouverts à nos produits nationaux.

DÉPUTÉ AU VIOLON

M. Rousse, député radical du Var, traîné au poste, a exhalé sa colère dans les journaux. Il se plaint d'avoir été frappé, brutalisé. On lui aurait mis les menottes. Il va voir le préfet de police, le ministre, M. Floquet, crie, tempête, et menace d'interpeller si l'on ne lui donne pas la tête de l'officier de paix et du brigadier.

D'autre part, le conducteur du tramway qui a requis la police se plaint du député. Monté indûment, il a refusé de descendre malgré les instances du contrôleur et l'intervention polie de l'inspecteur de police. Celui-ci ne l'a arrêté que parce que ce député peu endurant l'avait traité de « mouchard », de « lâche », de « misérable ».

Le contrôleur n'est pas moins affirmatif. M. Rousse faisait scandale. Arrêté, il s'est écrié :

« Vous allez voir ! Je vais vous faire casser, espèce de sales mouchards ! Je suis député ! »

— Alors même que cela serait vrai, lui répond l'inspecteur, vous n'avez pas le droit de nous insulter ni de troubler l'ordre public.

— J'affirme que les agents n'ont nullement maltraité M. Rousse.

Si cette version, affirmée d'ailleurs par tous les témoins de l'incident, est véridique, ce n'est pas l'inspecteur qui doit être cassé, mais M. Rousse qui doit être poursuivi pour *outrages aux agents*.

Enfin, voici ce que dit le *Figaro* :

« M. Rousse a eu une entrevue avec M. Lozé. Sur la promesse que l'officier de paix M. Busigny et le sous-brigadier Meyer seraient punis, il a consenti à ne pas saisir la Chambre de l'incident et à ne pas réclamer la révocation de l'officier de paix.

» Pour calmer la rancune de M. Rousse, il a suffi, paraît-il, au préfet de police, de lui affirmer que « s'il avait excipé de suite de sa qualité de député, on aurait eu pour lui des égards auxquels on n'a manqué que pour donner satisfaction au public » !

INFORMATIONS

Le vice-amiral Gervais doit prendre possession de ses fonctions de chef d'état-major général de la marine jeudi prochain.

Il vient de choisir comme premier aide de camp le capitaine de frégate Ponty, chef d'état-major de la division cuirassés du Nord.

Par une modification qui sera bientôt proposée à l'agrément du Conseil des ministres, le chef d'état-major général de la marine sera membre de droit du conseil supérieur.

L'École Centrale vient d'être licenciée jusqu'à nouvel ordre, à la suite des graves incidents de ces derniers jours.

LES OBSÈQUES DU GÉNÉRAL SCHMITZ

Samedi, à midi, ont eu lieu les obsèques du général Schmitz, à l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Le corbillard était de deuxième classe et couvert de couronnes.

Les généraux Forgemol de Bostquénard, Billot, Vuillemot, Vionelli, l'intendant général Baratier et M. E. Péreire tenaient les cordons du poêle.

Les honneurs militaires ont été rendus par le 39^e de ligne avec drapeau et musique, un escadron du 6^e cuirassiers et une batterie d'artillerie, sous le commandement du général Lebrun.

Le deuil était conduit par les fils du défunt ; M. le Président de la République était représenté par sa maison militaire et le ministre de la guerre par le colonel Pamard.

Remarqué dans la nombreuse assistance : le maréchal de Mac-Mahon, les généraux Saussier, Février, Gallimard, le baron de Mohrenheim, beaucoup d'officiers en grand uniforme.

A l'issue de la cérémonie, le général Forgemol a prononcé quelques paroles d'adieu, et les troupes, massées avenue Marceau, ont défilé.

Le corps a ensuite été déposé dans les caveaux de l'église, d'où il sera transporté aujourd'hui lundi à Pontoise.

ÉTRANGER

La couronne d'Angleterre

La mort du duc de Clarence a amené tout particulièrement l'attention sur la Maison royale d'Angleterre.

Aujourd'hui les descendants de la reine Victoria sont au nombre de soixante-douze.

Le vingtième héritier se trouve être Guillaume II, empereur d'Allemagne.

L'héritier direct du trône est le prince de Galles ; après lui vient son seul fils, le prince George, et, après ce dernier, viennent les filles du prince de Galles, à commencer par la princesse Louise, duchesse de Fife. Celle-ci a une fille, lady Alexandra Duff, âgée d'un an, qui en ce moment occupe la quatrième place et passe avant ses deux tantes, les princesses Victoria et Maud de Galles.

Après ces deux princesses viennent le duc d'Edimbourg, second fils de la Reine et tous ses enfants, puis le duc de Connaught et tous ses enfants, et ainsi de suite.

Ce n'est qu'après le petit duc d'Albany, aujourd'hui âgé de neuf ans, dernier enfant du dernier fils de la reine, que vient l'aînée des filles, c'est-à-dire l'impératrice Frédéric, puis son fils aîné, l'empereur d'Allemagne.

Les quatre héritiers immédiats du trône d'Angleterre sont actuellement :

- 1^o Le prince de Galles, fils de la reine ;
- 2^o Le prince George de Galles, son petit-fils ;
- 3^o La duchesse de Fife, sa petite-fille ;
- 4^o Lady Alexandra Duff, son arrière-petite-fille.

D'après la loi anglaise, ne sont nobles que les pairs d'Angleterre. Leurs enfants ne portent de titre que par courtoisie.

Si le prince George mourait sans enfants, sa sœur, la princesse Louise de Galles, duchesse de Fife, deviendrait reine d'Angleterre et, après elle, lady Alexandra Duff, par cour-

AVIS

Les créanciers de Madame de SAINT-MART qui n'auraient pas encore remis leurs factures à M^e LE BARON, notaire à Saumur, sont invités à les envoyer audit notaire, sans retard. (76)

ADJUDICATION, le 22 Février heure, en l'étude de M^e DUFOUR, notaire à Paris, des Droits pouvant exister au profit de la société ne liquidation la Compagnie des Chemins de fer à voie étroite de l'Ouest, sur un réseau de tramways de Saumur à Saint-Hilaire et à Fontevault (concession, travaux, construction, cautionnement, etc.). Mise à prix (pouvant être baissée), 250,000 francs. Consignation préalable, 50,000 fr. (81)

M. BEAUFAUCHER, scieur de long à Doué-la-Fontaine, porte à la connaissance du public qu'il ne paiera pas les dettes contractées par MARIE CONSTANTIN, son épouse. (82)

A LOUER MAISON ET JARDIN

Occupée par M. BALIGAND, 64, rue de Poitiers. S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace (83)

A VENDRE Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32. S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Spécialité de mise en bouteilles F. BREBION

Tonnellier-Champagniseur 6, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Saumur.

A VENDRE Jument baie, 5 ans, très douce.

Se monte et s'altère. S'adresser au bureau du journal.

Bilan de la NEW-YORK, Compagnie d'assurances sur la Vie

D'après les Constatations du Département des Assurances de son Etat

30 JUIN 1891

Actif

	Francs	C.
1. Immeubles. — Valeur actuelle d'après l'estimation officielle.....	68.538.762	49
2. Prêts sur première hypothèque.....	107.928.068	99
3. Prêts sur valeurs mobilières.....	18.187.989	75
4. Prêts de primes sur Polices en vigueur, le montant du prêt étant inférieur dans chaque cas à celui de la Réserve acquise sur le contrat.....	2.274.439	31
5. Valeurs mobilières appartenant à la C ^{ie} . — Valeur actuelle.....	388.775.342	96
6. Espèces en caisse, au siège social.....	73.035	21
7. Espèces en banque, non compris les dépôts de montant fixe faits en pays étrangers, et inclus à l'article 5.....	13.526.214	85
8. Intérêts échus et intérêts courus sur valeurs mobilières.....	2.214.017	43
9. Primes échues et en voie de transmission sur Polices en vigueur.....	19.084.955	90
10. Fraction de primes à échoir sur Polices d'assurance en vigueur.....	10.181.788	66
11. Primes à encaisser pour rentes viagères.....	814.124	54
12. Total.....	30.080.860	10
13. A déduire: 20 0/0 à titre de chargement.....	6.016.173	82
14. Montant net des primes à l'encaissement et des fractions de primes à échoir.....	22.064.695	28
Total de l'actif.....	625.583.154	24

Passif

	Francs	C.
1. Valeur actuelle nette de toutes les Polices en vigueur au 30 juin 1891, d'après la table de mortalité des Actuaires et le taux d'intérêt de 4 0/0.....	544.216.004	13
2. A déduire: Valeur nette des risques réassurés.....	2.084.505	45
3. Montant net de la Réserve requise.....	542.131.498	98
4. Montant exigible pour assurances mixtes arrivées à échéance mais encore impayées.....	202.215	97
5. Montant exigible pour sinistres encore impayés.....	5.133.302	53
6. Montant des rentes viagères échues et non réclamées.....	759.499	57
7. Réserve exigible pour compte de Polices déchuées.....	717.678	75
8. Primes payées d'avance.....	411.246	92
9. Total exigible pour compte de Polices.....	549.355.441	75
10. Excédent total pour compte des assurés.....	76.227.712	49
11. Total.....	625.583.154	24
12. Excédent afférent aux Polices d'Accumulation ainsi qu'à tous les autres genres de Polices dont les bénéfices doivent être spécialement réservés, évalué à.....	44.935.070	96
13. Excédent afférent à toutes les Polices autres que les susdites, évalué à.....	31.292.641	53

EN RÉSUMÉ

Actif: Fr. 625.583.154 24 — Excédent: Fr. 76.227.712 49

La NEW-YORK publiera très prochainement un compte rendu détaillé de ses opérations en 1891, mais elle peut dès à présent annoncer:

- Que le chiffre de ses *Souscriptions nouvelles*, en capitaux, s'élève pour cette année à plus de 777 millions de francs;
- Que ses *recettes* ont dépassé celles de l'année 1890;
- Que *l'actif* et le montant des *assurances en cours* ont tous deux augmenté dans de larges proportions;
- Que le *taux de la mortalité réelle* a été très inférieur à celui de la *mortalité prévue* par les tables.

Direction Générale pour l'Europe

dans les Immeubles de la Compagnie

16, Boulevard des Italiens; 1 et 3, rue Le Peletier; PARIS
Directeur Général pour l'Europe: M. W. E. INGERSOLL.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

Fromages Extra			
Camembert (double-crème).....	0.60	Choucroute.....	1/2 kil. 0.20
Ferté.....	0.65	Saucisses fumées.....	2 pour 0.25
Petit Brie.....	0.45	Poitrine fumée.....	1/2 kil. 1.50
Gruyère extra.....	1/2 kil. 0.90	Jambon désossé.....	— 1.60
— Emmenthal.....	— 1.20	Saucisson de Lyon.....	— 3.50
Hollande.....	— 1.20	Pâtés de Foies gras truffés	
Roquefort.....	— 1.60	de Strasbourg et de Ruffec	
Port Salut.....	— 1.50	1.75, 1.90, 2.75, 3.75, et 5 fr.	
Brie (véritable).....	— 1.40	Pâtés d'alouettes de Pithiviers, Bécasses,	
Munster.....	la boîte 2.50	Grives, Perdreaux, Lièvres	

CHAMPIGNONS FRAIS. TOUS LES JOURS

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A céder de suite

ATELIER DE FORGERON

SERRURIER ET TAILLANDIER

A Villebernier.

S'adresser à M. CONSTANT, qui l'exploite, à Villebernier.

A VENDRE

24 PIEDS de PEUPLIERS

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Exploitation très facile.

MAISON A LOUER

Rue de la Chouetterie, n^o 4,

Avec écurie, remise et grand jardin.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

UN JEUNE HOMME marié, ayant connaissances spéciales et muni des meilleures références, désire place de régisseur. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAISON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

TRÈS BEL ASSORTIMENT DE DRAPERIES NOIRES POUR VÊTEMENTS DE CÉRÉMONIE

HABITS sur MESURE à 45 FR. Doublé Soie

LIVRAISON RAPIDE

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,